



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 avril 2019 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les règlements suivants ont été adoptés :

PC-2712-17-2: Règlement modifiant le Règlement PC-2712-17 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire, en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2019.

PC-1495-30: Règlement modifiant le Règlement PC-1495 sur les nuisances, en ce qui concerne le déblaiement de la neige et le montant des amendes de certaines infractions.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.  
Donné à Pointe-Claire ce 24 avril 2019.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE  
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular Council meeting held on April 2, 2019, at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-laws were adopted:

PC-2712-17-2: By-law amending By-law PC-2712-17 respecting the internal government of the City of Pointe-Claire meetings, pertaining to dates of meetings for the year 2019.

PC-1495-30: By-law amending By-law PC-1495 concerning nuisances, with respect to snow removal and to the amounts of fines for certain infractions.

These by-laws will come into force in accordance to the Law.  
Given in Pointe-Claire this April 24, 2019.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk